



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 12 octobre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSERRIN.

**OBJET :** 21 - Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2016

## Centre Communal d'Action Sociale Rapport annuel 2016

### Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Le CCAS est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi de 1986. En 1995, un décret a fixé les missions et l'organisation des CCAS.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2016. Il est composé de 17 administrateurs comprenant neuf élus de la Ville de Besançon et 8 personnes qualifiées. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

Les élus Ville membres du CCAS sont Mme ANDRIANTAVY, Mme DARD, Mme PESEUX, Mme SEBBAH, Mme WANLIN, M. BRIOT, M. CURIE, M. DEVESA et M. FOUSSERET.

### 1. Rapport d'activité

Le projet social 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration du CCAS et le Conseil Municipal de la Ville de Besançon en février 2016.

Cinq orientations politiques guident le projet social du CCAS :

- Analyser les besoins sociaux du territoire bisontin pour impulser de nouvelles réponses,
- Améliorer l'accès aux droits et aux services en déférant les acteurs du territoire,
- Prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social,
- Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie, quel que soit leur âge,
- Rationnaliser et optimiser les moyens de fonctionnement.

Pour décliner ces orientations, l'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de quatre pôles : les Solidarités, l'Autonomie, la Direction Générale et le pôle transversal du Secrétariat général.

#### 1.1. Les Solidarités

La Direction des Solidarités œuvre à satisfaire les besoins sociaux via des modes d'intervention individuels, collectifs et territorialisés, pour construire une cohésion sociale locale. Lutte contre l'exclusion, insertion et accompagnement social, accès à l'hébergement et au logement sont ses missions. Ce pôle regroupe 91 agents.

Les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux 2016 mettent en avant un accroissement de la pauvreté, des périodes de chômage qui s'allongent, plus d'actifs handicapés et l'abandon des soins faute de moyens.

De nombreux dispositifs sont ainsi mis en place :

- aides financières, microcrédit, aides alimentaires, aides légales
- antennes sociales de quartier
- service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS), abri de nuit, Maison Abbé Pierre,
- service hébergement et logement accompagné : hébergements dans les établissements du CCAS : CHRS Les Géraniums, lits Haltes Soins-santé, au sein de la résidence sociale l'Agora, et ouverture en 2016 de la Maison-relais l'Autre Toit,
- mission MOUS

En chiffres, ce sont 1 369 personnes différentes qui ont bénéficié d'une aide financière (soit une diminution de 3,6 % par rapport à 2015). Le montant total des aides versées s'élève à 215,2 K€ en 2016 (augmentation de 6 % en un an). Ce sont également 31 contrats de microcrédit qui ont été accordés (sur 109 sollicitations). Parallèlement 2 591 ménages (pour 6 714 personnes) ont bénéficié d'une aide alimentaire territorialisée, avec une stabilité du nombre de foyers bénéficiaires par rapport à l'exercice précédent.

4 928 entretiens réalisés par les personnels du SAAS (soit une diminution du volume d'entretiens de 14 %) auprès de 1 225 personnes différentes, 428 personnes ont été accueillies à la Maison Abbé Pierre.

La résidence sociale Agora a accueilli 104 personnes pour un total de 11 508 nuitées, le CHRS Les Géraniums : 43 personnes pour 6 564 nuitées et 34 patients ont séjourné aux Lits Halte Soins Santé pour un total de 2 757 nuitées. Par ailleurs, 84 personnes ont résidé dans 68 studios pour des séjours moyens de 16 mois à la Résidence sociale. Depuis 2016, l'offre d'hébergement de l'Agora est complétée par la maison-relais l'Autre Toit, chemin de l'Espérance, GBH (Grand Besançon Habitat) assurant la fonction de bailleur, le CCAS celle de la présence et médiation sociale et du suivi de proximité des résidents : 17 locataires ont été accueillis dès le 1<sup>er</sup> juillet sur un total de 25 logements.

Enfin, les antennes sociales de quartier, créées en 2012, ont assuré un service en proximité des territoires et des usagers, faisant face à des sollicitations et problématiques très diversifiées. Ce sont au total 8 139 accueils physiques, 11 674 accueils téléphoniques et 3 554 entretiens individuels qui ont été enregistrés en 2016.

## **1.2. L'Autonomie**

La Direction de l'autonomie est en charge de l'animation de la politique sociale en direction des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, qu'elles soient jeunes, retraitées, âgées, dépendantes ou handicapées moteur. Les objectifs permanents sont la lutte contre l'isolement, le soutien au maintien à domicile et la prise en compte du handicap. Ce pôle regroupe 283 agents.

Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place :

- Les logements-foyers :labellisés «Résidence autonomie» par le Département et l'ARS en 2016 ; ils proposent 337 appartements sur cinq sites, du studio au F2, répartis autour d'espaces communs, et offrent des animations et services qui créent un lien social fort.
- Les services à domicile : soutien à domicile, auxiliaire de vie, soins infirmiers, repas à domicile, téléalarme,
- La Maison des Seniors,

accompagnés en permanence par la mission Handicap et la mission Accessibilité.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un soutien à 1 908 personnes différentes.

Les services de soutien à domicile ont réalisé des prestations auprès de 1 608 personnes différentes, âgées ou handicapées : aide à domicile, auxiliaires de vie, portage de repas à domicile, offre de service téléalarme, accueil de jour «Escapade» (pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs).

Ainsi, en 2016, 113 682 heures d'aide à domicile et auxiliaires de vie ont été réalisées auprès de 876 personnes différentes.

Le nombre d'heures annuelles moyen par usager permet d'observer le niveau de prescription accordé par les organismes financeurs :

- il s'élève à 137 pour l'aide à domicile en 2016 (129 en 2015). Après une baisse de six années consécutives, puis une stabilisation en 2014, cette moyenne en augmentation depuis 2 ans met en lumière la perte d'autonomie croissante constatée sur le terrain et nécessitant un volume horaire par bénéficiaire plus important. Ce nombre d'heures moyen est également impacté par les interventions morcelées et de courtes durées (augmentation des demi-heures) correspondant au plafonnement des plans d'aide d'APA pour les plus dépendants.
- il s'élève à 165 pour l'auxiliaire de vie. Après un recul de deux années, cette moyenne se stabilise depuis 2015. Cette évolution peut être explicable par l'influence de la fin de service de bénéficiaires à fort nombre d'heures ou leur passage d'une prise en charge PCH (Prestation Compensatoire du Handicap - budget auxiliaires de vie) à une prise en charge APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie - budget aides à domicile).

L'année 2016 confirme la baisse de l'activité d'aide à domicile constatée en 2015. L'activité APA baisse également pour la première fois depuis 2013, mais reste toutefois supérieure à l'objectif fixé dans le nouveau CPOM. On peut considérer que cette baisse s'explique notamment par l'intégration de 5 nouveaux prestataires dans le CPOM sur le territoire bisontin.

Les prestations des aides à domicile et des auxiliaires de vie sont réalisées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mis en place avec le Conseil Général en 2011 et renouvelé en 2016 pour la période 2016-2020.

En 2016, le service des repas à domicile a livré 125 000 repas à 726 usagers différents. En moyenne, 10 413 repas ont été livrés chaque mois, dont 9 941 auprès d'usagers à domicile. On constate une baisse importante du nombre de repas livrés par mois (- 620). La moyenne des repas par usager est légèrement inférieure à 14 repas par mois. Cette moyenne est stable depuis plusieurs années consécutives. Après avoir augmenté entre 2014 et 2015, le nombre moyen de repas livrés par usager s'est stabilisé cette année à 172.

L'accueil de jour de l'Esplanade a réalisé 2 203 journées d'activités pour 50 usagers différents, nombre d'usagers stable par rapport à l'exercice précédent (52).

Enfin, l'année 2016 compte 448 abonnés différents au service de téléassistance.

Les logements-foyers ont accueilli 361 résidents différents, et 401 personnes dans les restaurants. L'année 2016 a permis de renforcer le taux d'occupation des établissements. La fin des opérations lourdes de modernisation du bâti et l'amélioration des délais de rénovation des logements ont renforcé l'attrait des logements-foyers.

2016 a enregistré 45 entrées en logement-foyer pour 43 sorties. Les nouveaux usagers ont une moyenne d'âge de 76 ans. Ils ont été accueillis après un délai d'attente moyen de 5,5 mois (pour rappel : 6 mois en 2015 et 7,7 mois en 2014). Les délais d'attente sont très variables entre les établissements : 19 mois d'attente pour Les Lilas, 4 mois pour Le Marulaz, 2 mois pour Les Hortensias et 1 mois pour Les Cèdres et Huot.

En 2016, on assiste à une augmentation importante des demandes (41 % des dossiers présentés en commission d'admission contre 34 % les 3 années précédentes) et des admissions (42 % des entrées contre 18 % en 2015) de résidents «fragilisés» et accompagnés. Ces résidents nécessitent une prise en charge et une surveillance plus importante de la part du personnel, principalement soignant, dès leur arrivée.

On note également une augmentation des demandes des couples : actuellement, 9 couples sont hébergés en logements-foyer. 7 dossiers sont en liste d'attente avec un délai d'attente de 3 à 5 ans. La transformation de certains appartements pourrait être une solution à la vacance et permettrait d'augmenter l'offre unique d'hébergement de couples sur la ville.

Par ailleurs, le CCAS a réservé 4 appartements de logements-foyers destinés à l'hébergement temporaire. Ils ont accueilli 7 personnes pour une durée moyenne de 5 mois, avec un délai d'attente extrêmement court (1 mois). A l'issue de ce séjour, 5 personnes ont été admises en hébergement définitif, 2 personnes ont été réorientées en établissement médicalisé. Cette offre d'hébergement temporaire est bien reconnue, notamment des professionnels du médical et du social et volontiers sollicitée.

Les logements-foyers offrent à leurs usagers, et c'est un maillon essentiel du projet d'établissement, des animations, des rencontres inter-foyers, des partenariats avec les acteurs du quartier, qui permettent aux usagers d'éviter l'isolement. La démarche intergénérationnelle menée au Logements-foyer Les Hortensias a également apporté beaucoup de satisfaction de part et d'autre (22 appartements dédiés à l'hébergement de jeunes travailleurs et étudiants).

La Maison des Seniors a reçu 6 906 demandes, dont 3 046 par contact direct sur le site du centre-ville, en légère baisse par rapport à 2015. Elle a pour principales missions :

- d'assurer un accueil et une écoute personnalisée,
- de lutter contre l'isolement et de favoriser et coordonner les actions pour et par les personnes âgées à Besançon,
- d'informer les personnes en perte d'autonomie et d'accompagner dans la recherche de solutions.

De son côté, la mission «Handicap» touche environ 3 000 personnes différentes, via des actions de sensibilisation et la diffusion du magazine Handi'actu. Les deux objectifs principaux de cette mission sont :

- favoriser l'accessibilité de la ville pour tous (schéma d'accessibilité),
- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de communication et de sensibilisation, en particulier dans les lycées. Le 17 novembre 2016, 1 860 personnes ont fréquenté la Biennale du Handicap et de l'Autonomie, au Palais des Sports. Au regard de cette belle fréquentation, confortée par une bonne communication, l'opération a élargi le champ du handicap à la baisse de mobilité liée à l'âge tout en mettant l'accent sur la citoyenneté.

Enfin, la mission Accessibilité est en charge de l'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, instance de consultation attachée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Créé au sein de la CIA, composé d'un à deux représentants de chacune des associations représentées en CIA et regroupant ainsi des représentants des cinq grandes familles de handicap et des aînés, le groupe d'experts d'usage de la CIA a répondu présent, en 2016 à un nombre croissant de sollicitations en provenance des Directions de la Ville, de la CAGB ainsi que des particuliers.

### **1.3. Services projets et partenariat / Mission réseaux et partenariats**

Rattaché à la Direction générale du CCAS, le service projets et partenariats assure la mise en place et le suivi des partenariats avec le réseau des acteurs de la santé. Sa mission est d'initier des rapprochements afin de favoriser la prévention, de faciliter les parcours de soins, et d'améliorer l'accès aux droits des citoyens. Avec le secrétariat général (cf. § 1.4), il regroupe 46 personnes.

Le service Projets et Partenariats mène aux côtés des services opérationnels une veille territoriale et urbaine, accompagne le développement de projets et anime l'axe santé solidarité et santé mentale (coordination de l'Atelier de Santé Mentale co-initié avec le Centre Hospitalier de Novillars et les liens avec cet établissement) du CCAS.

Plusieurs dispositifs-phares sont ainsi mis en place :

- Atelier de santé mentale, dont l'objectif est d'inscrire ou maintenir les Bisontins dans un système de soins de droit commun de façon pérenne
- Centre d'examen à la santé
- Groupe d'entraide mutuelle
- Dispositif visa santé.

L'Atelier de Santé Mentale a traité 83 situations (forte hausse des sollicitations, pour mémoire 57 en 2015) et assuré 7 présentations de service avec une moyenne de 30 participants.

Un partenariat avec la CPAM a permis l'ouverture d'un Centre d'Examens de Santé à Planoise, au rez-de-chaussée des locaux du CCAS par le regroupement de toutes les permanences de la Ville sur le CCAS. Ce centre a bénéficié à 327 personnes sur 49 demi-journées en 2016.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Les Amis de Ma Rue Là, parrainé par le CCAS et destiné à favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a accueilli 60 personnes pour 2 509 présences sur l'année, pour un total de 293 temps d'ouverture.

Evènement fort en 2016 : Visa santé est un projet de la mutuelle solidaire initiée en 2016 par le CCAS et son partenaire l'association d'usagers Actiom : 365 foyers ont été rencontrés, dont 265 Actifs/ 148 Seniors. Parmi les actifs, 115 étaient des agents Ville/CCAS/CAGB, puisque le dispositif leur était ouvert. 70 % des personnes reçues en entretien ont pu bénéficier d'une proposition de mutuelle plus intéressante en termes de coûts et/ou de garanties que le contrat en cours. A fin 2016, 200 contrats ont été signés, ce qui correspond à environ 300 personnes couvertes par le dispositif. Par ailleurs, 1 appel sur 4 reçu par le CCAS pour Visa Santé a permis d'identifier des personnes en situation de non recours et de l'orienter voire de l'accompagner dans la réalisation de ses démarches.

Enfin, la mission Animation des Réseaux a pour objectifs de :

- faire valoir la place et d'assurer la présence du CCAS de Besançon dans les grands réseaux nationaux investis dans l'action sociale que sont l'UNCCAS et l'ODAS (Observatoire de l'action sociale décentralisée),
- d'assurer l'animation des réseaux locaux et nationaux que sont l'UDCCAS du Doubs et l'ANCCAS, de veiller à la lisibilité de la politique sociale bisontine tant pour les Bisontins qu'à l'extérieur,
- d'accompagner la réflexion prospective en matière de politique sociale. Elle assure également l'animation de l'UDCCAS du Doubs qui regroupe 39 adhérents pour 67 communes et couvre 55 % des habitants du département.

#### **1.4. Le secrétariat général**

En charge de la coordination des moyens humains, techniques et financiers, le service veille à l'efficacité de leur affectation et de leur utilisation, au bon fonctionnement et à la rénovation du patrimoine mobilier et immobilier du CCAS, ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil du public.

## 2. Les conditions d'exécution des missions

### 2.1. Le personnel

Ce sont donc 420 agents qui composent les effectifs du CCAS à fin 2016 :

Evolution des effectifs	2015		2016		Variation ETC 2015/2016
	Nb agents	ETC	Nb agents	ETC	
Direction/secrétariat général	57	52,51	46	42,48	- 19 %
Solidarités	97	92,55	91	84,1	- 6,2 %
Autonomie	240	203,91	283	207,87	+1,94 %
Total des effectifs	394	348,97	420	334,15	- 4,25 %

En 2016, la masse salariale du budget général représente 14 580 K€.

Le nombre de jours de formation réalisés est de 1 040, stable par rapport à l'exercice précédent.

### 2.2. Les travaux

Six agents sont dédiés à la maintenance, l'entretien, la réhabilitation et l'évolution des 40 000 m<sup>2</sup> de patrimoine immobilier du CCAS.

En plus de l'entretien quotidien, l'équipe du service Etudes et Entretien a été particulièrement mobilisée : réfection de la façade du bâtiment Huot, renouvellement de la 2<sup>ème</sup> chaudière des Cèdres, rénovation des appartements des résidents, renouvellement du four de la cuisine.

## 3. Etats financiers 2016 et liens avec la Ville

### 3.1. Situation financière 2016

Le compte administratif 2016 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 12 avril 2017. Il est conforme au compte de gestion.

Le compte administratif du CCAS est le résultat de la consolidation d'une part du budget principal (secrétariat général, SAAS, Agora, antennes sociales de quartier, cuisine alimentant les établissements), d'autre part de 7 budgets annexes, dont les logements-foyers, l'accueil de jour, la restauration à domicile, l'aide à domicile, les LHSS, le CHRHS, le SSIAD.

Le budget consolidé 2016 était établi sur un volume de l'ordre de 23,8 M€ avant report, soit 22 M€ en fonctionnement et 1,8 M€ en investissement.

Le réalisé 2016 atteint :

- 21,13 M€ de dépenses (94,88 % en fonctionnement et 5,12 % en investissement). Le budget principal représente 58 % des dépenses totales soit 12,27 M€.
- 22,93 M€ de recettes, dont 42 % par la Ville de Besançon, 21 % par les usagers, 19 % par le Département et l'Etat (tutelles).

Au 31 décembre 2016, le compte administratif consolidé présente (cf. page suivante) :

- un excédent de fonctionnement de 94,08 K€ au titre de 2016, ce qui aboutit à excédent cumulé à reporter de 1 794,46 K€
- un excédent d'investissement de 174,43 K€ au titre de 2016, ce qui aboutit à un excédent cumulé à reporter de + 527,65 K€.

Remarque : Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M 22 et à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) que sont principalement le Département et l'Etat. Ce n'est donc pas le CCAS qui décide de l'affectation des résultats concernant ces établissements.

Les alertes détectées par les prospectives financières réalisées depuis 2013 et 2014, ont permis de concrétiser des mesures qui portent leurs fruits, puisque le CCAS maintient son équilibre financier en 2016.

Au 31/12/2016, l'état de l'encours de dette du CCAS est de 2 742,6 K€, soit un niveau tout à fait soutenable par l'établissement.

	2015	2016	
	Réalisé	Réalisé	Evolution 2015-2016
<b>Dépenses</b>	<b>23 503 387.61</b>	<b>22 276 073.30</b>	<b>-5.22%</b>
Fonctionnement	22 037 000.72	21 134 512.00	-4.10%
002 - Déficits reportés	111 552.11	25 164.90	-77.44%
011 - Charges à caractère général	4 116 886.23	3 673 748.81	-10.76%
012 - Dépenses de personnel	14 705 589.35	14 588 295.63	-0.80%
016 - Dépenses de structure	1 193 085.86	1 139 928.98	-4.46%
022 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 339.89	443 024.61	-1.62%
65 - Autres charges de gestion courante	756 253.14	773 458.56	2.28%
66 - Charges financières	64 164.38	54 789.37	-14.61%
67 - Charges exceptionnelles	639 129.76	436 101.14	-31.77%
Investissement	1 466 386.89	1 141 561.30	-22.15%
001 - Déficits reportés	0.00	91 367.32	
003 - Excédents prévisionnels d'investissement	0.00	0.00	
020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 731.00	11 773.24	-37.15%
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
13 - Subventions d'investissement	41 555.93	30 699.00	-26.13%
15 - Provisions	11 554.50	22 523.73	94.93%
16 - Emprunts et dettes assimilées	494 400.86	504 926.60	2.13%
20 - Immobilisations incorporelles	67 830.44	0.00	-100.00%
204 - Subventions d'équipement versées	347 198.52	81 176.65	-76.62%
21 - Immobilisations corporelles	129 995.44	371 153.53	185.51%
23 - Immobilisations en cours	315 922.75	0.00	-100.00%
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	39 197.45	27 941.23	-28.72%
28 - Amortissements	0.00	0.00	
<b>Recettes</b>	<b>25 425 872.47</b>	<b>24 598 191.31</b>	<b>-3.26%</b>
Fonctionnement	23 606 263.27	22 928 974.77	-2.87%
002 - Excédents reportés	1 852 454.20	1 725 544.16	-6.85%
013 - Atténuations de charges	47 001.07	102 277.34	117.61%
017 - Produits de la tarification	7 736 613.21	7 848 215.58	1.44%
018 - Autres produits d'exploitation	226 179.21	350 008.51	54.75%
019 - Produits financiers et non encaissables	656 201.06	451 216.44	-31.24%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 731.00	11 773.24	-37.15%
70 - Produits des services	1 451 271.37	1 826 531.51	25.86%
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	
74 - Dotations et subventions (dont subvention ville)	11 275 088.67	10 517 477.44	-6.72%
75 - Autres produits de gestion courante	313 938.84	45 712.39	-85.44%
77 - Produits exceptionnels	28 784.64	50 218.16	74.46%
Investissement	1 819 609.20	1 669 216.54	-8.27%
001 - Excédents reportés	929 284.65	444 589.63	-52.16%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 339.89	443 024.61	-1.62%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 523.72	82 544.29	-23.94%
13 - Subventions d'investissement	-	34 650.75	
15 - Provisions	11 554.50	22 523.73	94.93%
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 477.14	370 861.38	816.22%
21 - Immobilisations corporelles	2 137.30	-	-100.00%
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	39 197.45	30 227.97	-22.88%
28 - Amortissements	238 094.55	240 794.18	1.13%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 569 262.55</b>	<b>1 794 462.77</b>	
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>353 222.31</b>	<b>527 655.24</b>	

### Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont constituées de matériel informatique (93 K€), et des travaux et équipements sur les logements-foyers (165 K€). S'ajoutent 505 K€ de remboursement d'emprunts.

Les recettes d'investissement 2016 sont essentiellement constituées des écritures d'ordre et de la souscription d'un nouvel emprunt.

### Section de fonctionnement - recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la subvention de la Ville de Besançon, de la facturation aux usagers et des dotations des Tutelles (Département et Etat : forfaits soins, hébergement, Allocation Personnalisée d'Autonomie...).

La subvention versée par la Ville reste la principale source de financement du CCAS. En 2016, elle a été réduite de façon ponctuelle (- 500 K€) pour permettre le financement pour sa part par le CCAS d'une partie des travaux Maison des Services au Public (MSAP).

La baisse des recettes constatée sur la part des usagers provient essentiellement de l'arrêt de la gestion du dispositif des logements d'insertion et de sa transformation en logement temporaire accompagnés (LTA).

### Section de fonctionnement - dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse de 5,22 % par rapport à 2015. Cela s'explique notamment par :

- La baisse des frais de location (double loyer en 2015 sur le Forum et l'Agora) et les fluides
- L'arrêt de la participation du CCAS au dispositif des correspondants de nuit
- La maîtrise de la masse salariale, dans le cadre de la poursuite des efforts budgétaires identifiés dès 2013.

La masse salariale reste naturellement le principal poste des dépenses avec un total de 14 588 K€ en 2016 (soit 69 % des dépenses de fonctionnement).

Les principaux postes des charges à caractère général sont les locations immobilières et mobilières, les fluides, l'entretien et la maintenance, l'alimentation, les assurances.

Les secours versés aux usagers s'élèvent à 213 K€ en 2016 (soit + 6 % par rapport à 2015).

## **3.2. Liens avec la Ville de Besançon**

### Liens juridiques

La liste exhaustive des nombreuses conventions et délibérations associant la Ville et CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations. A titre d'exemple, en 2016, le CCAS a été cité dans le cadre du Contrat de Ville, de la Maison des Services au Public...

Dans sa séance du 29 février 2016, le Conseil Municipal a voté en faveur de la signature d'une convention de partenariat qui lie la Ville et le CCAS, sur la base du projet social, des missions et des moyens alloués.

## Liens financiers

Les principaux flux financiers au titre de 2016 sont constitués du versement par la Ville de la subvention 2016 pour 9 378 443 € et à l'inverse de la facturation par la Ville de certaines prestations (fournitures, PAL : montant global 73 K€).

## **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité en 2016 de l'Etablissement Public CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

The image shows a circular official seal of the CCAS of the City of Besançon. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE'. A blue ink signature, 'DARD', is written across the seal.

Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité